



Editorial	page 3
Le budget communal en chiffres	pages 4 à 6
Comptes-rendus des conseils municipaux	pages 7 à 9
Actualités, projets et réalisations	.pages 10 à 12
Les manifestations en photos	.pages 13 à 16
Informations utiles / Formalités	.pages 17 à 18
Eyrieux-Clair: entretien des berges	page 19
Eyrieux-Clair : le SPANC	page 20
Site de proximité des Boutières	page 21
Informations pratiques	page 22 à 23
Les 10 gestes dans la journée d'un écocitoyen	page 24
Histoire de mairie et archives communales	.pages 25 à 29
Etat civil	page 30



<u>Directeur de publication :</u> M. le Maire SABY Christophe Tél. : 04.75.65.62.43 <u>Équipe de rédaction :</u> Mairie de Saint Genest Lachamp, le Village, 07190 St Genest Lachamp <u>Photos :</u> équipe municipale et services municipaux

<u>Crédit photos page 1et 2</u>: Claude Fougeirol et Communauté de communes du Pays du Cheylard

<u>Maquette</u>: Bois Sonia <u>Dépôt légal</u>: janvier 2010

IPNS

Ne pas jeter sur la voie publique.



Le mot du Maire:

Mesdames, messieurs, chers amis,

Permettez-moi tout d'abord de vous présentez mes meilleurs vœux pour cette année 2010.

Quelle soit remplie d'évènements heureux pour vous et vos familles. C'est avec plaisir que l'équipe municipale et moi-même vous faisons parvenir ce bulletin qui, pour sa nouvelle parution se veut plus moderne et encore plus lisible. Il vous montrera tout l'engagement de notre équipe pour St Genest.

Je tiens aussi à féliciter nos employés : Sonia et Jean pour leur sérieux et leur dévouement. Je vous dis à toutes et tous à bientôt. Votre dévoué.

Christophe SABY

Le mot des adjoints :

Chers St Genestoises et St Genestois,

C'est avec grand plaisir que nous trois, adjoints de St Genest Lachamp, nous nous joignons afin de vous souhaiter nos vœux les plus chaleureux pour cette année qui commence.

Que celle-ci vous apporte la réussite dans tout ce que vous entreprenez, que les difficultés de cette année nouvelle vous soient toutes épargnées, que le bonheur soit au rendez-vous dans vos cœurs et dans ceux de vos proches, que 2010 soit couronnée de succès. En un mot, nous vous souhaitons une très BONNE ANNEE! Et nous espérons de tout cœur que vous apprécierez cette nouvelle édition de l'écho de St Genest.

Michel LADREYT

1^{er} adjoint

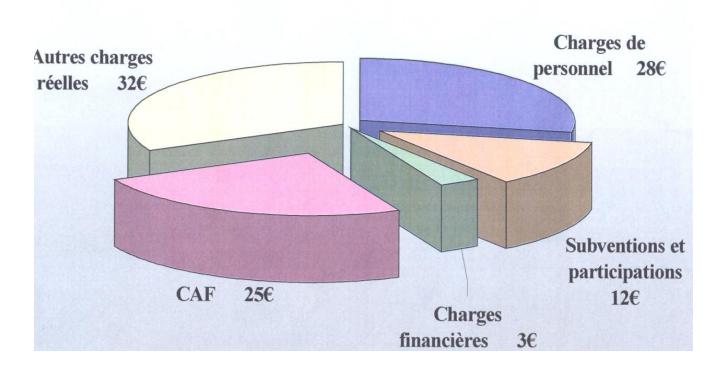
Sonia MERCURY 2nd adjoint

Pierrette SOULAGEON 3ème adjoint

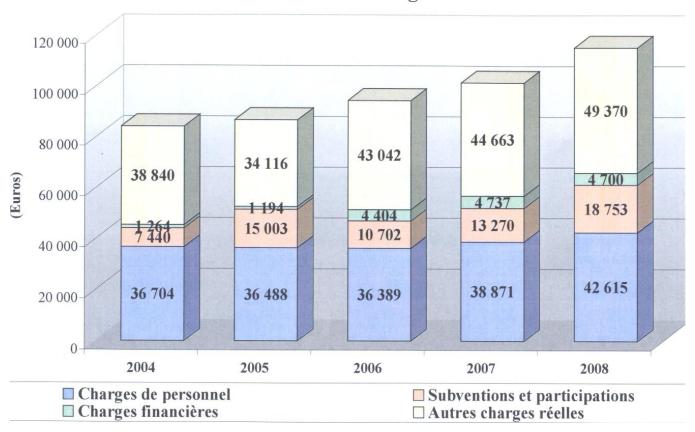
Le budget communal en chittres :

retour sur 2008:

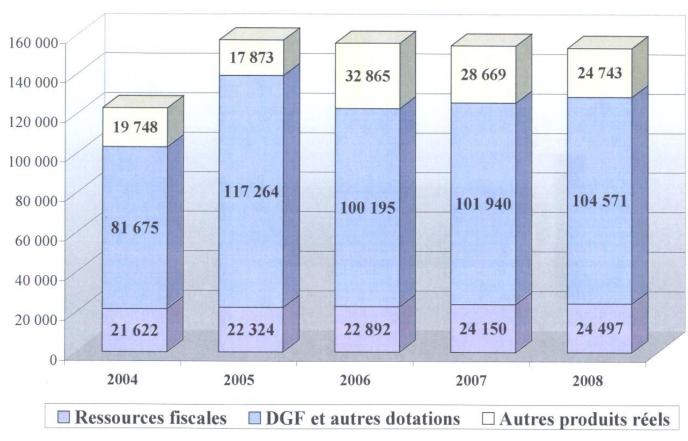
En 2008, avec 100 euros, la commune a constitué 25€ d'autofinancement et dépensé



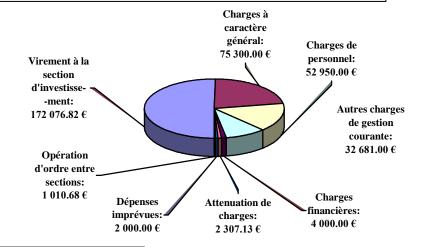
Évolution des charges



Évolution des produits



Dépenses de fonctionnement / TOTAL = 342 325.63 €



Recettes de fonctionnement / TOTAL = 342 325.63 €

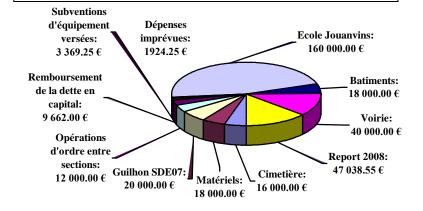
B

d

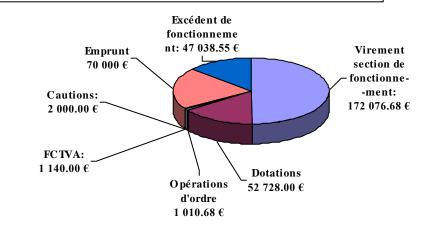
9



Dépenses d'investissement / TOTAL = 345 994.05 €



Recettes d'investissement / TOTAL = 345 994.05 €



Compte-rendu des conseils municipaux

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2009

1) SIVU SAIGC : nouvelle adhésion

A l'unanimité le Conseil délibère pour l'adhésion de Châteauneuf de Vernoux au SIVU informatique.

2) Syndicat EYRIEUX CLAIR: nouvelles adhésions

Les conseillers délibèrent favorablement, à l'unanimité, aux adhésions de la commune d'Ajoux et de St Jean Chambre au Syndicat Eyrieux-Clair.

3) Ecoles de la Glueyre : classe découverte

A l'unanimité le Conseil décide le versement de la participation à la classe découverte des enfants de la commune scolarisés dans les écoles de la Glueyre.

4) Ecoles publiques du Cheylard : allocation aux enfants de la commune

Le Conseil à l'unanimité délibère afin que soit versée une allocation aux enfants de la commune scolarisés dans les écoles publiques du Cheylard.

5) Centre de Gestion: mise en concurrence contrat d'assurance risques statutaires

Les conseillers municipaux après délibération à l'unanimité, chargent le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de négocier un contrat d'assurance groupe « risques statutaires ».

6) Salle communale: nouveaux tarifs

Le Conseil délibère à l'unanimité et valide les nouveaux tarifs de la salle des fêtes comme suit :

Le Consen dendere à l'unanimité et vande les nouveaux tarns de la saile des letes comme suit.									
Preneur : Manifestation :	: particuliers locaux		associations locales		particuliers extérieurs à la commune		ACCA de St Genest		
Week-end	avec vaisselle	sans vaisselle	avec vaisselle	sans vaisselle	avec vaisselle	sans vaisselle			
	100.00 €	80.00€	100.00 €	80.00 €	200.00 €	150.00 €			
½ journée sans vaisselle (cérémonies diverses)	30.00 €		30.00 €		50.00 €				
Enterrement (pas de vaisselle)	GRATUIT				GRATUIT				
Réunions associatives			GRATUIT				GRATUIT		
Location cuisine							305.00 €		
Location du matériel (bancs, chaises, tables)	30.00 €		30.00 €		50.00 €				
Location de la vaisselle	30.00 €		30.00 €		50.00 €		30.00€		

Et décide d'instaurer et de valider le règlement intérieur pour la location de la salle communale.

Divers:

- Lecture faite du courrier de Monsieur le Maire de St Christol concernant les problèmes d'alimentation électrique dans la vallée du Talaron.
- Lecture faite du compte-rendu du SDIS 07 concernant les points d'eau de la commune.
- Point fait sur les travaux effectués sur les cheminées de l'ancienne école de la Rouveyre.
- Discussion autour des projets 2009 à inscrire au budget primitif.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2009

<u>1-BUDGETS</u>: (en présence de Monsieur BEAL André trésorier)

*Vote à l'unanimité du compte administratif 2008 de la commune :

o <u>Fonctionnement</u>: Dépenses : 118 418.11 €

Recettes: 156 118.10 €

Investissement : Dépenses : 90 053.89 €

Recettes: 22 139.86 €

*Vote à l'unanimité du budget primitif 2009 de la commune :

o Fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 342 325.63 €

o <u>Investissement</u>: les dépenses et les recettes s'équilibrent à 345 994.05 €

*Vote à l'unanimité du compte administratif 2008 et du budget primitif 2009 du CCAS:

Compte administratif 2008:

o Fonctionnement : Dépenses : 1 473.45 €

Recettes: 5 065.00 €

o Investissement : Dépenses et recettes : 0.00 €

Budget 2009:

o Fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 4 393.02 €

2-TAUX D'IMPOSITION 2009:

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2009 et de conserver les taux actuels.

3-DIVERS:

> <u>SUBVENTION DU COMITE DES FETES ET D'ANIMATION DE ST GENEST :</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 1 500 € au comité des fêtes et d'animation de St Genest Lachamp.

> LOYERS TALARON:

Le conseil décide à l'unanimité de réévaluer le montant des loyers des appartements de l'ancienne école de Talaron comme suit : 300 € de loyer + 50 € de charges (frais de chauffage)

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2009

1-TRAVAUX DE JOUANVINS:

Suite à la décision du Conseil Municipal de faire réaliser des travaux de réhabilitation à l'ancienne école de Jouanvins, le Maire rappelle qu'il convient de confier l'étude et la mission du suivi des travaux à un architecte.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver l'avant-projet du cabinet d'architecte CUCHE; de confier l'étude puis la mission du suivi des travaux au cabinet d'architecte CUCHE; autorise le Maire à mandater ses honoraires; donne les pleins pouvoirs en matière de signature à Monsieur le Maire; de prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

2-EMPRUNT TRAVAUX ECOLE DE JOUANVINS:

A l'unanimité, au vu de la proposition faite par le Crédit agricole Sud Rhône Alpes, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 100 000 € pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école de Jouanvins en logement..

3-NOUVELLE LOCATION:

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande de logement de Madame FOUGEROL Pascale qui souhaiterait louer l'appartement du premier étage de l'ancienne école de Talaron.

Après délibération, le conseil accepte de louer à Madame Fougerol l'appartement pour un loyer mensuel de 300 € plus 50 € de frais de chauffage. Une caution de 300 € lui sera également demandée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2009

<u>1-CAP TERRITOIRES 2010-2012:</u>

Récapitulatif des travaux à inscrire au programme CAP TERRITOIRES :

- Voirie
- Pont des Signoles
- Eglise toiture et paratonnerre
- Four de Curins
- Panneaux de signalisation

2-EMPRUNT:

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de contracter auprès du Crédit agricole Sud Rhône Alpes un emprunt de 30 000€.

3-BILAN DES ANIMATIONS 2009:

Le point est fait sur le bilan des animations 2009.

4-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2009:

A l'unanimité, le conseil vote les subventions aux associations pour 2009 comme suit :

- ACCA : 305 €
- Syndicat intercommunal des exploitants agricoles : 80 €
- Association du four au bois : report de la subvention.

5-ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES:

A l'unanimité le Conseil décide de reconduire le contrat d'assurance avec DEXIA SOFCAP.

6-DIVERS:

- point sur la commande de panneaux de signalisation, validation du devis de l'entreprise SES;
- le conseil est informé qu'une demande de panneau d'affichage a été faite pour la Peyre.

Actualités, projets et réalisations

1-Bilan de la commission "Action sociale et CCAS":

Le samedi 22 août, le Maire et les membres du Conseil Municipal avaient convié les personnes de plus de 59 ans pour le traditionnel repas annuel.

Auparavant, un apéritif, ouvert à tous fut servi au hameau de Jouanvins à l'occasion de l'inauguration de l'aire Calvin BATAIL, ancien Maire de la commune.

Apéritif auquel a pu participer Monsieur Georges BATAIL, son frère pour lequel le Centre Communal d'Action Social (CCAS) avait mis en place et financé le transport en ambulance.

De retour au village, c'est sous le chapiteau que Monsieur le Maire dans son allocution de bienvenue à souhaiter à tous un agréable moment de convivialité et un bon appétit.

Le savoureux repas préparé et servi par le restaurateur local, Joël Crouzet de l'Auberge de Bougnard fut très apprécié.

Chacun est reparti avec le plaisir d'avoir passé un bon moment et oublié les soucis quotidiens.

La chargée de la commission : SOULAGEON Pierrette.

2-Bilan de la commission "Tourisme et chemins de randonnée":

Cette année 2009, deux randonnées pédestres ont été organisées sur la commune de St Genest Lachamp.

- La première à l'occasion de la journée du patrimoine du 19 septembre nous a permis de découvrir le site du Serre de la Palle avec sa stèle commémorative, ainsi que l'église de St Genest. Les commentaires à ce sujet nous ont été racontés par Madame Claude Burine Marlhin, ancienne guide de pays à la retraite. Après un repas tiré du sac le parcourt se poursuivit jusqu'aux vestiges du château de Don ou nous attendait un autre intervenant Monsieur Marcel Bouchet, qui à aussi apporté une contribution avantageuse grâce à ses connaissances et de nombreux documents sur l'histoire de ces ruines. Malgré un temps maussade une soixantaine de participants était au rendez vous pour cette marche de 5h30.
- La deuxième dans le cadre des castagnades le samedi 24 octobre 2009 Trois circuits ont été proposés:
 - Une boucle de 17,5 Km St Genest, Albon, Don, St Genest.
 - Une boucle de 11,4 Km St Genest, Albon, Crouzet, Curins, St Genest.
 - Une boucle de 8 Km ST Genest, Curin, Crouzet, St Genest.

Une centaine de participants ont répondu présent, à l'issue de ces randonnées, une rôtie de châtaignes avec vin chaud, buvette et animation était organisée par la mairie et le Comité des fêtes et d'Animation de St Genest.

Il est à noter aussi la participation des clubs de randonnées des Boutières et des Légrémis de Gluiras, ainsi que de nombreux bénévoles, que nous remercions. Ils nous ont aidés dans l'organisation, pour le balisage des circuits ainsi que la distribution du ravitaillement.

Au niveau des possibilités de découvertes, nous avons un atout exceptionnel grâce au contexte géographique riche en histoires, des paysages offrant des vues imprenables marqués par une faune et une flore abondante qui varient selon le rythme des saisons.

Tout ce qui a était fait n'aurait pas pu s'accomplir sans la bonne disponibilité d'un grand nombre de personnes ainsi que l'aide des brigades vertes. Il reste encore beaucoup à faire pour l'entretien des sentiers, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Dans le cadre de la communauté des communes du pays du Cheylard une journée de débroussaillage sera proposée, merci de vous faire connaître si vous souhaiter y participer.

Un nouveau projet pour 2010 ; retrouver et retracer l'ancien chemin communal qui relie la Peyre à St Genest ce qui permettrait la création d'une boucle intéressante avec Jouanvins.

Cette année 2010 verra notre intégration dans le cadre des printemps de la randonnée organisé par l'Office de Tourisme du pays du Cheylard pour la journée du jeudi 13 Mai 2010 (jour de l'Ascension), nous attendons beaucoup de monde.

Cette nouvelle activité sur notre commune, nous apporte un atout touristique, un mouvement de vie dans nos campagnes un peu oubliées, un moyen de réapprendre à découvrir tout en respectant notre belle nature dans toute sa beauté.

Le chargé de la commission : LADREYT Michel.

3-Bilan de la commission "Animations et manifestations":

La première année d'intervention du Comité des Fêtes et d'Animation de St Genest Lachamp se termine et nous espérons que les animations proposées vous auront satisfaits.

Un petit bilan des manifestations 2009 s'impose:

- <u>18 juin 2009</u>: passage de la course cycliste l'Ardéchoise. L'équipe du comité des Fêtes a participé à l'évènement en mettant sa petite touche décorative au Col de la Faye.
- <u>28 juin 2009</u>: concert de la Chorale des Boutières dans l'église suivis d'un verre de l'amitié offert par le Comité des fêtes ou ont participé une centaine de personnes.
- <u>22 juillet 2009</u>: repas campagnard et séance de cinéma de plein air. La formule du repas à 8 € pour les adultes et 5 € pour les enfants comprenant 4 salades différentes + 2 saucisses ou merguez + fromage + fruit + une boisson a eu du succès malgré le mauvais temps. Nous remercions les nombreuses personnes venues braver le froid. Nous avons eu le plaisir de servir se soir là 105 repas.
- <u>24 août 2009</u>: pot d'accueil avec l'office du tourisme du Cheylard. Le petit comité réunis en cette occasion a pu découvrir l'alliance mets et vins tout en dégustant les fromages, saucissons et vins de pays.
- 19 septembre 2009 : randonnée patrimoine.
- <u>24 octobre 2009</u>: randonnée châtaigne. Nous avons totalisé ce jour là 79 inscriptions aux 3 différentes boucles. A l'arrivée, boissons, vin chaud et pâtisseries attendaient les valeureux randonneurs. Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont aidé à l'organisation de cette journée et à son bon déroulement.

En 2010, nous continuons sur notre lancée, de nouvelles animations alors à vos calendriers :

- A partir de *février/mars*, si le temps le permet et si le concept intéresse, nous envisageons la possibilité de mettre en place des après-midi détente (cartes / jeux de société / etc...) histoire de se retrouver pour partager un bon moment de convivialité et d'échange devant un thé ou un café
- Nous voudrions aussi organiser un *loto* mais la date n'est pas encore définie.
- Jeudi 17 juin 2010: passage de l'Ardéchoise, cette année encore nous seront présents "côté décoration" et essaierons d'innover pour accueillir comme il se doit les cyclistes au Col de la Faye.

- <u>SAMEDI 26 JUIN 2010</u> à 17 heures dans l'église. CONCERT de la chorale WHITE VOICES GOSPEL, chœur féminin composé de 10 choristes originaires de St Marcel les Valence. Elles nous présenteront lors de leur prestation d'1h30 leur répertoire Gospel / Négro spirituals de 25 titres (entrée payante). Le concert sera suivi d'un apéritif.
- <u>Jeudi 13 mai 2010</u>: randonnée dans le cadre du printemps de la randonnée en partenariat avec l'Office du Tourisme du Cheylard avec casse-croute campagnard promouvant les produits du terroir.
- *Début juillet* (date non confirmée) nous espérons cette année encore nous associer à l'office du tourisme du Cheylard pour organiser un pot d'accueil.
- **Deuxième quinzaine de juillet** nous réitèrerons avec un nouveau repas suivi d'une séance de cinéma de plein air.
- Samedi 23 octobre 2010: Castagnades. Rôtie de châtaignes et animation.

Bien entendu concernant les dates qui restent à confirmer, nous ne manquerons pas de vous tenir au courant par le biais des panneaux d'affichage, des médias et de la radio locale.

Des envies d'animation, faites-nous les partager. N'hésitez pas en rentrer en contact avec nous pour nous soumettre vos idées. Je vous rappelle aussi que vous avez la possibilité d'adhérer au comité des fêtes et devenir membre actif pour 5€ par an ou devenir membre bienfaiteur. A vous de choisir !!! Nous remercions d'ors et déjà la vingtaine de membres qui ont déjà répondu présents.

La chargée de la commission : MERCURY Sonia.

4-Le reste de l'actualité :

Réalisations:

- Le second garage communal est terminé;
- Création et inauguration de l'aire Clavin BATAIL;
- Suite à l'éboulement de l'hiver dernier, il a fallu procéder à l'enrochement du talus de la route de Curins Bas et à sa remise en état.



Eboulement de la route de curins avant travaux



Route de curins après enrochement et remise en état

En cours :



L'ordre de mission pour le démarrage des travaux de Guilhon a été effectué.
 Le permis de construire concernant les travaux de l'ancienne école de Jouanvins a été accepté, la consultation des entreprises va démarrer et s'en suivra le démarrage des travaux.

Les manifestations en photos :





<u>Dimanche 28 juin 2009</u> Concert de la Chorale des Boutières et verre de l'amitié









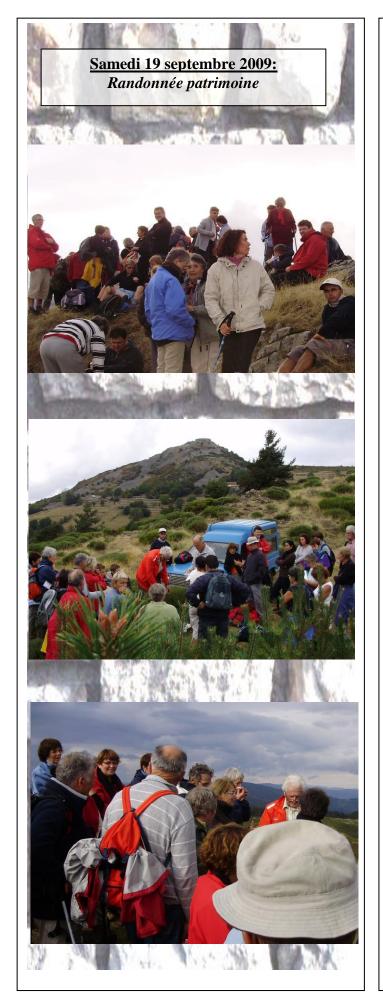
Lundi 24 août 2009 : Pot d'accueil avec l'office du Tourisme du Cheylard

Repas du CCAS













AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Pour un mineur français, à la Mairie du domicile avec le livret de famille et la carte d'identité du parent et de l'enfant.

CARTE D'ELECTEUR

(Inscription, changement d'adresse). A la Mairie du domicile, avant le 31 Décembre pour le 1er Mars avec la carte nationale d'identité, justificatif de domicile, ancienne carte d'électeur. Signaler tout changement d'adresse ou d'Etat Civil à la Mairie avec un justificatif. Les personnes ayant quitté la commune doivent se faire inscrire dans leur nouvelle commune avant le 31 décembre.

CARTE GRISE

- A la Préfecture de l'Ardèche Tél. 04 75 66 50 00
- A la sous-préfecture de TOURNON SUR RHONE Tél. 04 75 07 07 70
- ou par courrier

Présenter un justificatif d'identité et de domicile récents, le certificat de cession, l'ancienne carte grise, le contrôle technique et une enveloppe timbrée en recommandé avec accusé de réception pour l'envoi de votre nouvelle carte grise à votre domicile.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE SECURISEE (valable 10 ans)

A la Mairie du domicile. Apporter 2 photos d'identité récentes aux normes, la copie intégrale de l'acte de naissance, l'ancienne carte, 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois. Gratuit.

CASIER JUDICIAIRE (extrait)

Casier Judiciaire national

44079 NANTES CEDEX.

Joindre une copie du livret de famille ou de la carte d'identité. Gratuit (joindre enveloppe timbrée pour la réponse) www.justice.gouv.fr

CERTIFICAT D'HEREDITE Gratuit.

A la Mairie du domicile du défunt avec deux témoins. Présenter les livrets de famille du défunt.

CERTIFICAT DE NATIONALITE FRANÇAISE

Au Greffe du Tribunal d'Instance 67 rue Servient 69003 LYON Tél. 04 72 60 75 75

DUPLICATA DU LIVRET DE FAMILLE Gratuit.

A la Mairie du lieu de mariage Indiquer : nom, prénoms date et lieu de mariage et les enfants.

ACTE DE NAISSANCE (Extrait ou copie intégrale)

A la Mairie du lieu de naissance. Indiquer : nom, prénoms, date de naissance. Gratuit (enveloppe timbrée pour demande par courrier). Pour les Français nés à l'étranger : Ministère des Affaires Etrangères Service Central de l'Etat Civil 11 rue de la Maison Blanche 44941 NANTES Cedex 09 www.diplomatie.gouv.fr

ACTE DE MARIAGE (Extrait ou copie intégrale)

A la Mairie du lieu de mariage Indiquer : nom, prénoms, date de mariage. Gratuit (enveloppe timbrée pour envoi au domicile).

ACTE DE DECES (Extrait ou copie intégrale)

A la Mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt. Indiquer : nom, prénoms, date de décès. Gratuit (enveloppe timbrée pour envoi au domicile).

<u>DEMANDE DE PACS</u> (Pacte civil de solidarité)

Une documentation relative au pacte civil de solidarité est tenue à la disposition du public désireux de conclure un pacte au : Tribunal d'Instance de Lyon 67 rue Servient- Bureau 19 RDC 69433 LYON cedex 03

Service du PACS: 04 72 60 75 22 Accueil du tribunal: 04 72 60 75 01

<u>LISTES ELECTORALES</u> (inscriptions sur...)

Les nouveaux St Genestois âgés de 18 ans et plus et de nationalité française doivent se faire inscrire en mairie, avant le 31 décembre munis de la carte nationale d'identité, d'un justificatif de domicile (facture EDF...) et de l'ancienne carte d'électeur. Les personnes ayant quitté la commune doivent se faire inscrire à la Mairie de leur nouveau domicile. Toute modification d'adresse ou d'Etat Civil doit être signalée à la Mairie.

PASSEPORT ELECTRONIQUE

Le passeport biométrique est entrer en vigueur en Juin 2009.

Plus aucune autre forme de passeport ne sera délivrée à partir de cette date, mais les documents actuellement en service resteront valables jusqu'à leur date d'expiration.

RECENSEMENT (Attestation)

Filles et garçons dès l'âge de 16 ans, de nationalité française, faites vous recenser à la mairie de votre domicile (apporter le livret de famille et votre carte d'identité). Une attestation vous sera remise. Elle est obligatoire pour les inscriptions aux examens, à la conduite accompagnée et au permis de conduire ainsi que pour l'inscription sur les listes électorales.

Mairie de Saint Genest Lachamp

Horaires d'ouverture:

Mardi de 10 à 12 heures Mercredi de 14 à 16 heures

> <u>Teléphone</u>: **04.75.65.62.43** Fax: 04.75.65.26.43

E-mail: commune-st-genest-lachamp@wanadoo.fr



Syndicat EYRIEUX - CLAIR

1, Rue de la Pize – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18 – Fax : 04 75 29 36 97 adresse e-mail : Eyrieux.Clair@inforoutes-ardeche.fr

Entretien des berges : responsabilités du propriétaire riverain

L'article L215-14, du code de l'Environnement stipule que "l'entretien du lit et de la végétation des berges est de la responsabilité des propriétaires riverains".

Le titre de propriété ne concerne ni l'eau, ni la faune sauvage s'y trouvant.

Les interventions en cours d'eau ne sont pas systématiques et ne doivent se faire que lorsqu'elles s'avèrent réellement utiles pour le milieu ou par rapport à un enjeu défini.

Un bon entretien doit répondre aux objectifs suivants :

- préserver le lit, les berges, la végétation et favoriser la biodiversité.
- limiter l'impact des crues (érosion de berges, formation d'embâcles¹).
- maintenir une bonne qualité de l'eau (alternance de zones d'ombrage et de lumière...)

Pour ce faire, il faut privilégier :

- les espèces aptes à la vie en bordure de cours d'eau, c'est-à-dire celles présentant un système racinaire développé pour maintenir les berges, comme les aulnes (ou vernes), saules, frênes... Par contre, d'autres espèces ne sont pas adaptées comme les acacias, les peupliers blancs... ayant des racines superficielles et peu développées.
- des coupes sélectives en veillant à préserver une végétation diversifiée (tant au niveau des espèces que des classes d'âges). Sont à bannir les coupes à blanc qui déstabiliseraient les berges.
- des moyens d'intervention doux.

Attention, en fonction de la nature et de l'importance des travaux, il peut être nécessaire d'obtenir un accord préalable auprès de la Police de l'Eau et de la Pêche (DDAF).

Aussi, avant toutes interventions en bordure de cours d'eau, les techniciens du syndicat Eyrieux Clair se tiennent à votre disposition pour vous apporter tout conseil technique nécessaire (tél : 04.75.29.44.18).

A noter : la loi permet aux collectivités territoriales de se substituer au propriétaire riverain et d'effectuer les travaux en lieux et place de ce dernier, si les travaux sont déclarés d'intérêt général. Tout ou partie des frais afférant à ces travaux peuvent être réclamés au propriétaire.

Il faut également savoir qu'en cas de manquement à leurs obligations, des sanctions pénales et/ou financières peuvent être prises à l'encontre des propriétaires récalcitrants.



¹ Embâcle : barrage de bois pouvant obstruer le cours d'eau

_



Syndicat EYRIEUX - CLAIR

1, Rue de la Pize – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18 – Fax : 04 75 29 36 97 adresse e-mail : Eyrieux.Clair@inforoutes-ardeche.fr

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Objectif du service

C'est un service d'accompagnement et de conseil à l'usager qui assure "une mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC) pour vérifier qu'elles ne portent pas atteinte à la salubrité publique, ni à la sécurité des personnes, et permettent la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines" (Arrêté du 07/09/09, article 2).

Les missions obligatoires du SPANC sont

- Les diagnostics de bon fonctionnement et d'entretien des installations ANC existantes
- La vérification de la filière et le contrôle de conception exécution des installations ANC neuves
- Le conseil et l'information aux usagers et aux communes en assainissement non collectif
- Une assistance pour les projets de réhabilitation des assainissements individuels

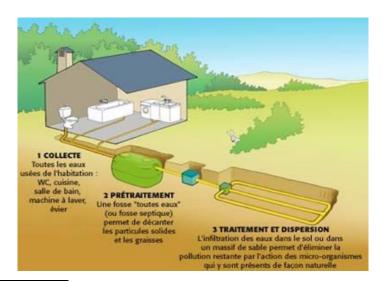
Il peut également assurer des missions facultatives telles que

- La maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des ANC
- L'entretien des installations autonomes (vidange)

Comment fonctionne le service

- Le SPANC ne s'intéresse qu'aux eaux usées domestiques (particuliers, gîtes, campings, etc.).
- Les contrôles sont réalisés tous les 4 à 8 ans.
- LA Visite des installations, après information auprès des usagers concernés, permet la vérification du bon fonctionnement du système au vu de la réglementation en vigueur au moment de la réalisation des travaux² ainsi que du devenir des boues de vidange.
- Le SPANC est financé par une redevance perçue, auprès du propriétaire, pour service rendu (définie en fonction de la nature du service).

La compétence ANC de la commune a été transférée à la communauté de communes du Pays du Cheylard qui étudie actuellement, en partenariat avec le Syndicat Mixte Eyrieux Clair, la mise en œuvre du service.



² A savoir : la mise en conformité de l'installation n'est pas systématique. Elle est seulement imposée au propriétaire lorsqu'une pollution est constatée.

Si le propriétaire est récalcitrant, le maire peut alors exercer son pouvoir de police (mise en demeure).



le couteau suisse du développement local

Un emploi ? Une formation ? Une aide à l'orientation ? Une recherche de personnel ?

Une création, une reprise ou une diversification d'activité ? Un local professionnel à valoriser ?

Le Site de proximité des Boutières agit pour trouver des réponses à ces questions. Ce lieu ressource gratuit et ouvert à tous les publics vous accueille dans ses locaux à St Martin de Valamas ou lors de permanences* au plus près de votre lieu d'habitation grâce à son équipe de 4 chargées de mission :

- > emploi, formation, projet professionnel: S. IMBERT et S.MARTIN,
- > création, développement et reprise d'activité : J. DUDAL, S. MARTIN et N. MASSON.

Le Site de proximité des Boutières accompagne les volontés individuelles et coordonne les dynamiques collectives émanant de particuliers, d'entreprises, d'associations ou d'élus locaux, afin de développer des projets au service du territoire et de ses habitants (ex : relance du dernier commerce ou activité artisanale, création d'un service d'accueil petite enfance, etc.).

Œuvrer pour l'attractivité de nos contrées, créer et maintenir de l'emploi et de l'activité, construire des projets sont au coeur de nos missions.

N'hésitez pas à nous contacter au 04.75.30.50.82.

Le Pont 07310 Saint Martin de Valamas Mail: site.proximite.boutieres@orange.fr

* Permanences:

- St Martin de Valamas dans les locaux du Site : lundi et mardi journée de 9h à 12h et de 14h à 17h
- St Agrève au Centre Socio Culturel : mardi journée de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
- Le Cheylard au Relais Emploi : lundi journée de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
- St Pierreville en Mairie : sur rendez-vous

Merci de prendre rendez-vous au 04.75.30.50.82.

Informations pratiques

QUELS PAPIERS CONSERVER? COMBIEN DE TEMPS?

A conserver 1 an:

- Factures de téléphone, de ramonage, de déménagement.
- Notes de frais, d'hôtels ou de restaurants.
- Récépissés des envois en recommandé.

A conserver 2 ans:

- Factures d'eau
- Quittance de primes d'assurance (hors assurance-vie)
- Bordereaux de versements des allocations familiales
- Remboursement de la sécurité sociale.
- Doubles des lettres recommandées.
- Contrats d'assurance et avis de réception de résiliation des contrats.

A conserver 3 ans:

- Redevance télévision.
- Justificatifs des impôts sur le revenu.
- Justificatifs de paiement des cotisations de sécurité sociale et de retraite (pour les artisans et les commerçants)

A conserver 5 ans:

- Factures d'électricité et de gaz.
- Justificatifs de paiement des salaires (employés de maison)
- Des rentes viagères, des pensions alimentaires.
- Avis d'échéance et justificatifs de paiement des contrats d'assurance-vie.

Baux résiliés, états des lieux et quittances de loyers.







A conserver 10 ans:

- Talons de chéquiers.
- Relevés de comptes bancaires ou postaux.
- Bordereaux de versement en liquide, ordre de virements.

A conserver 30 ans:

- Factures des entrepreneurs et constructeurs.
- Permis de construire.
- Dossiers de remboursements des sinistres.
- Reconnaissances de dettes entre particuliers.
- Frais de séjours en hôpital.
- Relevés des charges de copropriété.
- Procès verbaux des assemblées générales.

A conserver à vie :

- Diplômes. - Livret de famille.
- Carnet de santé. - Contrat de mariage.
- Actes de propriété et actes - Jugement de divorce. notariés.
- Actes de reconnaissance
- d'enfants naturels.

examens, etc.).

- Titres de pensions civiles et
- militaires. - Donations.
- Bulletins de salaires.
- Relevés des points de retraite.
- Bulletins d'allocations chômage. travail.
- Certificats et contrats de
- - Livret militaire.
- Dossiers médicaux (radios,









10 gestes dans la journée d'un écocitoyen

A la maison ou au bureau, en ville ou à la campagne, au travail ou en vacances, des gestes simples à la portée de tous, mis bout à bout, peuvent avoir un impact réel sur l'environnement et contribuer à protéger notre planète. Quelques exemples.

- **1.** Le matin, pour votre toilette, préférez la douche au bain : elle ne consomme que 25 à 60 litres d'eau. Il en faut 200 pour remplir une baignoire !
 - **2.** Pour laver votre linge, réduisez les doses de lessive et préférez celles sans phosphates et en poudre, car les lessives liquides rejettent en moyenne trois fois plus de tensioactifs. Evitez le sèche-linge qui consomme jusqu'à deux fois plus d'énergie que le lave-linge.
- **3.** Pour vous déplacer, optez si possible pour les transports en commun, et quand il fait beau, marchez ou circulez en vélo, c'est bon pour la santé! En voiture, conduisez en souplesse, évitez les à-coups, les grands coups d'accélérateurs, ne laissez pas tourner le moteur en stationnement...
- **4.** Pour faire vos courses, prenez un panier ou un cabas pour éviter les sacs en plastique non recyclables.
- **5.** Pour vous éclairer, adaptez la puissance des ampoules à vos besoins. Pour les pièces d'habitation, préférez les lampes fluos compactes, dite "basse conso", qui consomment trois à cinq fois moins d'énergie que les lampes incandescentes et durent six à dix fois plus longtemps. Installez des variateurs de lumière dans les pièces principales et éteignez les lampes dans les pièces inoccupées.
- **6.** Pour l'entretien de la maison, évitez les produits super-puissants mais toxiques pour l'environnement. Une "écoménagère" bien équipée possède du savon noir, des paillettes de savon de Marseille, du bicarbonate de soude, du vinaigre blanc, de l'huile de lin ...
- **7.** En faisant la vaisselle, ne laissez pas couler l'eau inutilement (idem pendant le rasage ou le brossage des dents), cela peut doubler, voire tripler le volume d'eau consommé. Faites fonctionner vos lave-linge et lave-vaisselle en "heures creuses" de nuit (si le règlement de l'immeuble ne l'interdit pas !).
- **8.** Pour les ordures ménagères, faites le tri sélectif. Des conteneurs pour papier, plastique, verre... existent en ville comme à la campagne. Portez à la déchetterie les déchets encombrants, toxiques (piles, huile de vidange, batterie...) et les déchets verts.
- **9.** Si vous avez un balcon ou un bout de jardin, arrosez vos plantes le soir, quand l'évaporation est la moins forte pour économiser 50 % d'eau ; vous pouvez aussi récupérer l'eau de pluie. Supprimez insecticides, pesticides et engrais chimiques, souvent toxiques pour les ressources d'eau. Préférez les produits naturels *(coccinelles contre les pucerons...)*. Vous pouvez aussi fabriquer de l'engrais naturel en compostant les déchets organiques dans votre jardin.
- **10.** Le soir, fermez les volets pour éviter des déperditions de chaleur et baissez le chauffage. Installez un thermostat qui régule la température au niveau désiré.

Dans certaines régions, pensez à l'énergie solaire. Renouvelable, propre et gratuite (en dehors des coûts d'installation pour laquelle vous pouvez bénéficier d'une subvention), elle peut, selon l'ensoleillement, couvrir 40 à 70 % de vos besoins en chauffage et en eau chaude. Même si un appoint est indispensable pour prendre le relais quand le soleil n'est pas au rendez-vous.



A Saint Genest Lachamp, archives et mairie une longue histoire ...

Article de Jean Claude Saby

Sources : Archives Départementales de l'Ardèche carton 2Z340

Registre des délibérations du conseil municipal de Saint Genest Lachamp année 1912 à 1927 Inventaire des archives communales de Saint Genest Lachamp par les ADA en 1860 et 1968 aimablement communiqués par Madame Marie Josèphe Cavalié des ADA

A Saint-Genest-Lachamp, rien n'est simple et tout prend du temps surtout quand des rivalités se font jours. Elles peuvent être évidentes comme celles entre catholiques et protestants ou plus inattendues comme celles divisant les protestants (oppositions entre les réformés des deux versants pour le pouvoir municipal : paroisse d'Albon-La Rouveyre contre paroisse de Saint Christol-Joinvins)...

Ainsi la loi de 1884 (5 avril) prescrivant à chaque commune de posséder une mairie n'a-t-elle été appliquée qu'en 1928. Les archives, le secrétariat de mairie et la salle du conseil sont alors réunis au chef-lieu après bien des péripéties...

Quand la mairie était située chez le maire

Au début, tout est simple. C'est ainsi que dés après la Révolution et jusqu'en 1898, la mairie représentée par les archives et le cadastre, est située au domicile du maire. Pendant cette période, les réunions du conseil se déroulent dans une salle du chef-lieu mise à disposition à cet effet.

Les archives voyagent donc au gré des changements de premier magistrat. Elles semblent ainsi avoir passé environ 30 ans au Puy de Talaron dans la famille de monsieur Jean Paul Moullas maire de 1817 à 1848. De 1849 à 1880, elles séjournent à Talaron, au domicile de Monsieur Ladreyt Soulier, premier magistrat de l'époque avant de prendre le chemin de la maison de Lascombe Ranc au Bois Soubeyrand de 1880 à 1898. Quand, celui-ci démissionne, les choses changent.

Une cohabitation agitée entre le maire et son secrétaire de mairie

C'est son adjoint, Henri Ambert qui lui succède. Ne pouvant probablement pas, déposer les archives chez lui, il les entrepose dans l'appartement de fonction de l'instituteur de La Rouveyre non loin de chez lui. Celui-ci est en effet vide, l'instituteur (et secrétaire de mairie) étant domicilié sur la commune de Marcols (comprenant alors Albon).

A peine installées à l'école publique, les archives deviennent une source de conflit entre le maire et son instituteur secrétaire de mairie. Par lettre à l'Inspecteur d'Académie (9/08/1898) celui-ci, écrit « Monsieur le Maire, je vous informe encore une fois que je tiens absolument à ce que la pièce que je vous avais cédée provisoirement et à titre de tolérance pour le placement des archives de la mairie soit débarrassée avant l'ouverture des vacances. Cette pièce, vous le savez, fait partie intégrante de mon logement personnel et je ne pense pas que Monsieur le Préfet vous autorise à en disposer contrairement à mes volontés. ... »

Le 20 août 1898, le maire réagit par un mémoire au sous-préfet de Tournon : « Conflit entre le maire Ambert et le secrétaire instituteur Mr Faure concernant les archives.

J'ai l'honneur de vous informer que Mr Faure instituteur à Saint Genest Lachamp se permet de détenir la clé de la salle où se trouvent les archives de la mairie ayant refusé en présence de témoin de la remettre au garde-champêtre.

Dans cet état de choses, vous devez comprendre Mr le Sous-préfet que je ne puis remplir mes fonctions privé de tous les papiers concernant la mairie.

En conséquence, si vous tenez à ce que Mr Faure soit plus longtemps possesseur de la clé des archives de la mairie, vous pouvez accepter ma démission de maire. Vous ne pouvez pas ignorer Mr le Sous-préfet que la commune ne possède pas de mairie proprement dîtes. Elle ne possède que 3 maisons d'école et que l'on ne pourra jamais que transporter les archives que d'une école dans une autre.

En attendant Mr le Sous-préfet, veuillez donner des ordres à Mr Faure pour l'obliger à ouvrir la porte de son appartement pour laisser sortir les paperasses concernant la mairie.

En attendant, je ne réponds pas des irrégularités qui pourront se produire ni des procès-verbaux qui pourront en résulter.

Je crois à mon avis, Mr le Sous-préfet et de l'avis des hommes éminents que j'ai consultés,

que pareille situation n'est jamais arrivée à un maire surtout à un maire républicain traqué par les réactionnaires¹.

Quant à Mr Faure, il est indigne d'être secrétaire de mairie et il y a deux mois que je l'ai révoqué. Monsieur le Sous-préfet, veuillez je vous prie, je le répète donner des ordres immédiats à Mr Faure pour qu'il s'exécute car lui seul est possesseur des archives de la mairie. Je ne répondrai pas étant mon ennemi qu'il ne fit disparaître quelques documents importants. Je dois encore ajouter Monsieur le Sous-préfet qu'il y a à l'école quelques réparations à faire et qu'elles ne pourront s'exécuter autant que Mr l'instituteur aura les clés à Marcols. »

Le conflit se solda par la nomination d'un nouvel instituteur secrétaire de mairie et probablement par l'évacuation des archives de l'école. Notons que par décision du 2 juillet 1898 de l'Inspecteur d'Académie, le conseil municipal est autorisé à se réunir dans la salle d'école du chef-lieu les jeudis et dimanches jours d'absence des élèves.

1900-1912 : Une période agitée avec les archives comme enjeu :

Aux élections municipales de 1900, Henri Ambert est battu par un autre protestant du versant de Joinvins : Louis Fougier. Celui-ci installe logiquement la mairie et les archives prés de son domicile à l'école communale du hameau. Le nouveau secrétaire de mairie est l'instituteur de Joinvins.

Louis Fougier répond alors au sous préfet concernant une pétition demandant le partage en deux sections électorales de la commune pour l'élection des conseillers municipaux :

« Saint-Genest-Lachamp le 12 juillet 1900

Monsieur le Sous-préfet, en réponse à votre lettre du 10 courant relative au transfert de la mairie au hameau de Joinvins

J'ai l'honneur de vous exposer que :

- 1°) Les archives de la commune de Saint-Genest-Lachamp n'ont jamais été au chef-lieu
- 2°) Le chef-lieu de la commune situé sur une crête ne comprend que l'église, l'école et 3 fermes
- 3°) Il serait impossible pour le moment de transférer la mairie à l'école du chef-lieu, logement du maître ne comprenant qu'une cuisine et une chambre, la salle de classe étant juste suffisante.
- 4°) La mairie se trouve maintenant dans l'agglomération et dans le quartier le plus populeux et le plus important de la commune et le plus prés du chef-lieu, plus au centre qu'elle ne l'ait jamais été, dans un local très confortable et à proximité du secrétaire de mairie
 - 5°) J'habite à 3 kilomètres du hameau où est la mairie
- 6°) Si j'ai transféré la mairie à Joinvins, c'est pour obéir à la grande majorité des électeurs qui ont signé une pétition (dont je vous ai adressé le dossier le 10 courant) dans le but secret d'avoir le maire et la mairie dans leur versant. Si le conseil municipal, je le répéte n'a pas approuvé ce projet de sectionnement, c'est qu'il a reconnu après mûre réflexion que ce serait imprudent de diviser les forces républicaines au profit de la réaction concentrée dans le quartier du chef-lieu.
- 7°) A moins d'installer la mairie à la cure on ne pourrait pas à mon avis, la transférer au chef-lieu sans faire des dépenses considérables.

¹ Réactionnaires : comprendre catholiques

- 8°) Vu la topographie de la commune, il me serait matériellement impossible de remplir les fonctions de maire dont m'a honoré le conseil municipal, qui savait très bien en me nommant que je transférerais la mairie à Joinvins
- En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser à laisser la mairie au hameau de Joinvins dans l'interêt de la commune et de la République. ».
- Dés le 24 juillet, le camp adverse réagit, par l'intermédiaire de Charles Dejoux, moulinier à Albon et propriétaire terrien à Saint Genest :
- « Réponse sommaire à la lettre de maire de Saint Genest Lachamp :
- Cette réponse serait appuyée s'il était nécessaire de la signature des 2/3 des électeurs de la commune.
- Oui, il est peut-être vrai que jusqu'à présent les archives de la commune ont parcourues une partie de son territoire et occupé selon le hasard des élections municipales, plusieurs résidence mais il y a cependant une différence entre la situation actuelle et l'époque où elles étaient en dépôt dans la maison d'école de La Rouveyre qui est un immeuble communal.
- Elles y sont demeurées longtemps! Et puis, il ne s'en suit pas que, parce que un progrès n'a pas encore été réalisé dans une commune, il ne doive jamais plus l'être?
- Le chef-lieu de la commune situé sur la crête de la montagne entre les deux versants est le point le plus central que l'on puisse rencontrer ; c'est pour cela probablement qu'il fut choisi, malgré le petit nombre de ses habitants
- Cette situation topographique permet aux administrés appelés à venir souvent à la mairie, soit pour payer les impôts, soit pour les mariages, déclarations de naissance, de décès, etc., etc, de quelque points de la commune qu'ils partent; que ce soit du versant nord, ou du versant sud; de n'être pas obligés de franchir le col et descendre dans la vallée, trajet qui dans la saison hivernale, est souvent dangereux ou impossible ...
- Il sera contrairement à l'assertion du maire, très facile de transférer la mairie dans la maison d'école du chef-lieu sans avoir besoin de recourir à l'hospitalité chrétienne du curé (ce qui ne dérangerait peut-être pas autant que l'on pourrait craindre la nouvelle municipalité) car il y a un local dans la dite maison d'école qui est inutilisé et qui serait largement suffisant pour l'usage en question. Il mesure 2 mètres 50 de largeur et 5 mètres de longueur beaucoup de communes plus importants que St Genest sont moins bien loties...
- Joinvins est situé, topographiquement à l'extrême nord-ouest de la commune au fond d'une vallée, or le territoire de la commune suit une ligne longitudinale de l'ouest à l'est, le nord et le sud formant les deux versants d'une croupe de montagne. Il se trouve des habitants dont la résidence est éloignée de celle du maire de 10 kilomètres tandis que le chef-lieu légal primordial ne l'est pas de plus de 4 ou 5 Kms des points extrêmes de la commune : ouest, est, nord, sud.
- Il semble raisonnablement, que ces considérations militent toutes en faveur de l'installation définitive de la mairie au chef-lieu légal.
- Les électeurs seront plus libres, pour le choix de leurs administrateurs quand ils sauront que quel que soit leur élu, parmi leurs concitoyens, ils ne risqueront plus d'aggraver la servitude qui les oblige, nécessairement, dans le cours de l'année, à se déplacer pour leurs affaires personnelles ou pour les affaires publiques.
- La menace de démission du nouveau maire, ne peut, ni ne doit effrayer, la majorité municipale, étant actuellement républicaine, on ne changerait que le nom du titulaire, et la façon dont ce dernier est arrivé à l'honneur de diriger les intérêts de la commune, ne ferait pas du tout redouter cette menace de démission; car il y a eût des compromissions avec le clan clérical, le plus ardent, le plus militant de l'Ardèche comparable à celui de Dormas.
- Les républicains sincères, pour aucun motif, sous aucun prétexte ne devaient s'allier avec ces gens-là et cependant la nouvelle municipalité l'a fait.
- De ces renseignements on tiendra le compte qu'on voudra, les électeurs qui comprennent, qui raisonnent, apprécieront. »

Face à ces divers arguments, le sous-préfet de Tournon écrit le 10 août, au préfet :

« Il serait préférable à mon avis de garder le statu-quo et de fermer les yeux. Si le maire démissionnait, je ne sais pas si avec la division que cela susciterait, les réactionnaires n'arriveraient pas à gagner les élections suivantes. Dans tous les cas, ils auraient des chances. » . Celui-ci suit l'avis de son sous préfet.

Dix ans s'écoulent. Louis Fougier reste maire et les archives demeurent à Joinvins. Une nouvelle pétition voit le jour ce qui entraîne une nouvelle réponse du maire au Sous-préfet : « à proximité du domicile de Mr Ambert Henri, ex-maire candidat évincé depuis 1900 dans toutes les élections municipales le promoteur de la pétition et qui depuis a fait alliance avec la réaction...

Joinvins est aussi le centre industriel et commercial de la commune. C'est là que sont les épiciers, débitants de boissons, menuisier, maréchal-ferrant, maçon, moulin à farine, fabrique de soie, bureau de tabac. C'est aussi le siège de la Société de reboisement de la commune et de la société de lecture...

Mr le Préfet et Mr l'Inspecteur d'Académie avaient bien compris que si Joinvins n'est pas le chef-lieu de nom, il est le chef-lieu de fait, puisqu'ils ont bien voulu après mûr examen en juin 1907, proposer et faire admettre à Mr le Ministre de l'Instruction Publique de considérer Joinvins comme chef-lieu et de subventionner l'école neuve jusqu'à 15500 francs au lieu de 12500 comme le veut la loi pour les écoles de hameau... »

Là encore, rien ne change...

1912-1928 : Enfin une mairie au chef-lieu :

Aux élections de mai 1912, Louis Fougier est battu au second tour. Un catholique Emile Cholvy résidant à Joinvins lui succède à la mairie. Dés son élection, le nouveau conseil prend immédiatement la décision de construire un local attenant à l'école du chef-lieu pour les archives.

Ainsi le 24/07/1912, le préfet écrit : « Vous m'avez transmis la délibération par laquelle le conseil municipal demande l'autorisation de construire un local destiné à recevoir les archives municipales. Cette délibération indique seulement que le « local serait attenant à la maison d'école du chef-lieu. Avec cette seule indication, il ne me parait pas possible d'examiner la question avec tout le soin désirable. Il conviendrait de demander à l'assemblée communale plus de précisions et la prier de joindre à sa délibération un plan ou au moins un croquis côté des lieux montrant avec exactitude à quel endroit précis par rapport à l'école et à ses annexes sera édifié la construction projetée. Il importe que le local qui servira non seulement de dépôt d'archives mais probablement de salle de mairie soit complètement indépendant de l'école, qu'il possède une entrée absolument distincte fin que le service scolaire ne puisse être gêné à aucun moment... «

En attendant, les archives entreposées à l'école de St Genest depuis l'élection seront stockées dans un local loué à un particulier (lettre au préfet du 5/07/1912).

La guerre va interrompre le projet.

Il renaît le 28/12/1919 dans les mêmes termes (coût 4000 francs avec demande de subvention (somme portée à 10000 francs en 1920 puis à 20000 en 1923 sous forme d'emprunt soumis à autorisation du préfet)).

En 1923, un projet sans suite est examiné: transformer le logement de l'institutrice en mairie et le bâtiment projeté pour celle-ci en logement. Une décision ferme est enfin prise le 07/10/1926 « Dans le passé, il y a eu des pourparlers infructueux avec quelques architectes: MM Blain de Valence et Viton d'Annonay...Mrs les architectes hésitent à accepter un travail de si peu d'importance et surtout à cause des difficultés de communication...Le conseil dans ces conditions a désigné l'architecte voyer du Cheylard, Mr Gibert, pour étudier le projet et surveiller les travaux. »

Les devis et les plans sont approuvés le 23 décembre de la même année (total de travaux de 19600 francs financés à hauteur de 15000 francs par emprunt auprès d'un particulier : Louis Bouchet (taux : 6%, durée : 10 ans)).Le chantier est attribué à Mr Blanc Charles de Saint Christol qui ne consent aucun rabais sur le coût.

Les travaux sont réceptionnés le 17 septembre 1928 par Mrs Bouchet Auguste, maire, Aymé Henri et Saby Louis, conseillers municipaux, en présence de Mr Guibert architecte voyer.

Que sont les archives devenues ?

Une mairie étant construite, les archives semblent en sécurité mais elles ont beaucoup souffert durant leurs divers déménagements. Pourtant, pendant la période d'exode rurale des années 1950 à 1980, des conditions de conservation délicates (humidité,...) ne vont pas arranger les choses (chute du toit de l'école voisine de la mairie).

Au final, beaucoup ne nous sont pas parvenues :

- -Pour la période antérieure à la Révolution Française, c'est le cas d'un compoix (ou cadastre) daté de 1646 (contenant 753 feuillets) et des registres paroissiaux (212 feuillets) pour la période 1700-1790 (source : inventaire des archives communales effectué par les Archives Départementales en 1860). Le tout est décrit comme étant déjà dans un état médiocre.
- -Pour la période révolutionnaire, les cahiers de délibérations (mentionnés dans une autre visite d'inspection des Archives Départementales (03/07/1968)) sont également manquants.
- -Pour la période post-révolutionnaire, les registres de délibération du conseil municipal pour la période 1810-1894 sont absents. Il en va même pour les registres des naissances et des décès antérieurs en 1817 et pour celui des mariages avant 1847.
- Enfin, notons que d'autres archives concernant la commune ont également disparu au cours du vingtième siècle :
- Celles de la paroisse catholique après 1790, non versées au diocèse, lors du départ du dernier prêtre, au début des années soixante
- Celles d'un notaire royal du Bois Soubeyrand, pourries dans un cabanon du quartier de La Gare, au Cheylard, après le décès d'un des notaires de cette ville (années trente).

ETAT CIVIL



Mariage:

C'est devant une foule nombreuse composée de leurs familles et de leurs amis que Monsieur le Maire a procédé le 08 août 2009, au mariage de Francis BURINE et de Claude MARLHIN.

Toutes nos félicitations et tous nos vœux de bonheur à Claude et Francis.

Deces:

Monsieur NURY René nous a quittés le 06 février 2009 à l'age de 82 ans.

Nous adressons toutes nos condoléances à sa famille et à ses proches.



